



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) DU 8 DÉCEMBRE 2020

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 8 décembre 2020, immédiatement après la première (1^{re}) séance extraordinaire du conseil d'agglomération à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge fixée à 17 h, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) (vidéoconférence), Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambert et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, Mme Karine Bélisle.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

La directrice des finances, Mme Martine Vézina, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 13. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

103/08-12-2020-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro A-2020-45 abrogeant le Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

3.2 Avis de motion et dépôt du règlement numéro A-2020-46 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2021

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Aucun

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) DU 8 DÉCEMBRE 2020

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2020-45 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Mme Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2020-45 abrogeant le Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2020-46 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2021

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2020-46 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2021.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 13.

M. Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) DU 8 DÉCEMBRE 2020

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire